



Assurance refuse de payer le credit apres deces

Par **IKPoire**, le **30/04/2010** à **18:01**

Bonjour,

Notre pere est mort à l'hopital à la suite d'une sirose au foi (alcolisme) .

L'assurance (credit maison) nous dit qu'elle ne rembourssera pas .

Dans le dossier medical qu'il nous ont demandé de leur transmettre , une psychiatre à ecrit que mon pere etait en incapacité de travailler.(depression grave)

Hors , lors de la contraction du contrat d'assurance credit immobilier , il ne la pas mentionné . L'assurance crie donc "à la fausse declaration".

Ceci dit , il avait acheté cette maison pour en faire un gite .

Il l'a retapée , à crée sa SCI (societe) , à ouvert les locations et au bout de 4/5 ans le gite marchais à plein regime . Il ne vivait que de ca et pour ca . Celà me semble etre un "Travail reel" .

Je me demande donc , si l'assurance à le droit de ne prendre en consideration que la declartion medicale , ou bien , si la realité n'a-t-elle pas priorité sur des constatation medicale ???

Le medecin dit "Pas Bon" . Le patient est Pourtant "Tres Bon" .

Merci de votre aide.